

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Conseil
juridique
N° 2021-D- 55

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE
CANALISATIONS ASSAINISSEMENT : PARCELLES
AS 0136, AS 0138, AS 0139, AS 0141, AS 0142,
AS 0144, AS 164 A SAINT-YRIEIX**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU, l'arrêté n°26 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à M. Thierry HUREAU en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de servitude de passage de canalisations assainissement passée pour les parcelles cadastrées AS0136 – AS0138 – AS0139 – AS0141 – AS0142 – AS0144 – AS0164 situées sur la commune de Saint-Yrieix avec le propriétaire suivant :

- SMAPE dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey à Angoulême.

Article 2 – GrandAngoulême établira une canalisation d'eaux usées, ainsi que les ouvrages et accessoires nécessaires selon le plan et le tracé figurant en annexe.

Article 3 – La présente convention est conclue à titre gracieux.

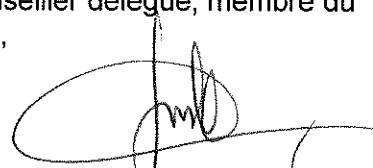
Article 4 – Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de GrandAngoulême.

Article 5 – Les crédits nécessaires pour les frais d'actes sont inscrits au budget annexe assainissement – article 6227.

Article 6 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 MARS 2021

P/Le Président,
Le Conseiller délégué, membre du
bureau,



Thierry HUREAU

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 31 MARS 2021
Publié ou notifié,
Le 31 MARS 2021